



## salaire et ancienneté et responsabilités

Par **sarafx**, le **18/02/2011** à **19:28**

Bonjour,

j'ai un problème au niveau de mon salaire.

à ton le droit de négocier son salaire, en se basant sur les salaires des autres collègues.

parce que je ne comprends pas pourquoi mes collègues touchent pratiquement comme moi et certains sont commissionnés (donc plus) alors que j'ai le plus en ancienneté et j'occupe un poste stratégique de chargée de gestion - assistante de gestion ou je gère toute la partie administrative et financière (trésor, facturation, recouvrement, salaire, etc etc etc)

ça me pose problème psychologiquement, j'ai 5ans d'ancienneté avec un niveau bac +2 mes collègues ont des postes avec des responsabilités inférieures, même si ils ont un bac+5, entre les assistantes de formation et les chargées de gestion,

ça me pose vraiment problème,

???

Par **P.M.**, le **18/02/2011** à **19:33**

Bonjour,

Le commissionnement peut être une question de négociation, il est toujours difficile de se baser sur les salaires des autres pour obtenir une égalité car l'employeur essaiera toujours de prétendre à des critères objectifs et notamment à l'ancienneté ou au niveau d'études...

Par **sarafx**, le **18/02/2011** à **19:46**

merci pour cette réponse.

c'est désolant en vue de mes missions, je suis celles qui restent le plus, j'ai pratiquement formé l'assistante de formation et lesx chargées de recrutement sont commissionnées.

Mon poste est le plus stratégique, confidentiel, plus complexe avec des délais à respecter sur les règlements salaires etc bref plus de responsabilités

psychologiquement j'ai du mal à l'accepter depuis toutes ces années je me donne du mal et aucun retour.

Je compte en parler et demander une réévaluation de mon salaire en vue de mes missions et ancienneté

dans une pme les diplomes n ont pas vraiment de valeurs.

je le vie assez mal : (